

## Employé de ménage à domicile

### Le métier

*L'employé de ménage à domicile intervient chez les particuliers en perte d'autonomie, afin de les aider dans les activités domestiques.*

### Conditions d'exercice

L'employé de ménage à domicile travaille chez plusieurs particuliers. Les lieux de travail et les tâches sont donc multiples.

Toutes les activités sont sous contrôle du supérieur hiérarchique.

Le travail s'effectue souvent à temps partiel. Les horaires peuvent être décalés, le week end et les jours fériés.

### Les activités :

L'employé à domicile a pour missions :

- D'assurer l'entretien et l'hygiène des espaces de vie de la personne
- D'aider à l'entretien du linge, des vêtements
- D'aider à la préparation et la prise des repas

### Critères de recrutement

Il est nécessaire d'être titulaire d'un diplôme type BEP carrière sanitaire et sociale. Ou être en cours d'accès du DEAVS ou TISF (par la formation ou validation des acquis).

Il est indispensable d'être titulaire du permis B et de posséder une voiture pour se rendre chez les particuliers.

Il est également recommandé d'avoir une grande capacité relationnelle, d'être à l'écoute et de savoir s'adapter.